



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Groupe académique « Notre Ecole »

Dijon, le 29 septembre 2022

- Côte d'Or : notre.ecole21@ac-dijon.fr
- Nièvre : notre.ecole58@ac-dijon.fr
- Saône-et-Loire : notre.ecole71@ac-dijon.fr
- Yonne : notre.ecole89@ac-dijon.fr

Le Recteur

à

Mesdames et messieurs les directrices et
directeurs d'école

S/c des IEN chargés du 1^{er} degré

S/c des IA-DASEN

Objet :

« Notre École, faisons-la ensemble »

Madame, Monsieur,

Dans son discours du 25 août 2022, le Président de la République a posé les principes d'une méthode visant à donner plus d'espace et de liberté aux équipes pour créer, dans leur école ou dans leur établissement, une dynamique locale et collective de concertation autour de l'École. Basée sur le volontariat, elle vise à faire émerger, au niveau local et en associant toutes les parties prenantes, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités.

Fondée sur la confiance et sur la reconnaissance de l'expertise des acteurs de terrain, la démarche « Notre École, faisons-la ensemble » s'adresse à l'ensemble des membres de la communauté éducative, sous la responsabilité du directeur d'école. Elle se traduit par l'organisation de temps d'échanges ouverts sur la vie et le fonctionnement de l'école.

Le **guide à destination des écoles, collèges et lycées**, à retrouver en ligne (<https://eduscol.education.fr/3595/notre-ecole-faisons-la-ensemble>) propose des repères méthodologiques et un ensemble d'outils d'aide à la réflexion et à l'animation pour les équipes qui souhaitent s'engager dans cette démarche.

L'objet, le périmètre et les modalités des concertations sont arrêtés au niveau de chaque école, voire plus largement au sein d'une circonscription, d'un réseau ou d'une zone d'animation pédagogique si le contexte local le justifie. La démarche n'est pas limitée dans le temps : même si elle a vocation à commencer à partir de ce mois d'octobre, les équipes volontaires pourront, à tout moment, choisir de s'inscrire dans cette dynamique.

Les concertations locales nécessitent du temps : du temps pour réfléchir ; du temps pour se rencontrer, échanger, discuter ; du temps pour construire, le cas échéant, un projet pédagogique susceptible de nourrir le projet d'école ou d'établissement. Pour cela, les équipes éducatives se verront octroyer l'équivalent de deux journées (fractionnables si besoin), soit dans le premier degré 12 heures imputées sur les 108 heures (hors temps de formation).

Un accompagnement est proposé aux équipes à chaque étape du processus (animation des discussions, réalisation des projets, mise en œuvre). Un groupe académique « Notre Ecole » est constitué pour apporter un accompagnement méthodologique et technique dans la conduite des concertations et/ou dans l'élaboration des projets. Ce groupe d'appui peut être sollicité dès à présent à partir des adresses départementales suivantes :

- Côte d'Or : notre.ecole21@ac-dijon.fr
- Nièvre : notre.ecole58@ac-dijon.fr
- Saône-et-Loire : notre.ecole71@ac-dijon.fr
- Yonne : notre.ecole89@ac-dijon.fr

Les modalités de mise en œuvre se veulent les plus souples possibles. Elles se déclinent en trois étapes. Chacune de ces étapes est facultative et réalisée sur la base du volontariat :

- La mise en place d'une concertation initiale : les concertations se tiendront dans les écoles sous le pilotage des directeurs d'école, et selon les modalités arrêtées avec les équipes éducatives. Les écoles engagées dans une évaluation cette année peuvent utilement s'appuyer sur leur démarche d'auto-évaluation comme base de concertation. Celles qui ont été évaluées les années passées pourront construire des projets pédagogiques en s'appuyant sur les conclusions partagées. Les écoles engagées dans un Territoire Educatif Rural, dans une cité éducative, dans un campus des métiers et des qualifications et dans une démarche de labellisation pourront utilement s'appuyer sur les réflexions déjà menées.
- L'élaboration d'un projet pédagogique pour aller au-delà de la concertation : ce projet a vocation à nourrir le projet d'école. Il ne s'y substitue pas. L'idée est d'enrichir l'existant ou de créer un projet pédagogique qui s'y adosse. Aucun cahier des charges n'est imposé aux équipes,
- La sollicitation d'un financement pour les projets le nécessitant : les projets pédagogiques pourront être financés dans le cadre d'un fonds de soutien pédagogique doté de 500 millions d'euros sur le quinquennat". 150 M€ sont fléchés pour ce fonds dans le budget 2023 du ministère.

Afin d'identifier les idées-forces ainsi que les freins ressortant des concertations menées, leur synthèse de la phase de concertation puis les projets pédagogiques construits seront envoyés par l'intermédiaire des adresses indiquées ci-dessus. Le fonds d'innovation pédagogique peut ensuite être sollicité à tout moment.

Par un message séparé à suivre, un lien vers un questionnaire très simple va vous être adressé. Celui-ci est destiné à faire connaître votre intention de participer au processus de concertation et à prévoir, le cas échéant, l'accompagnement adapté à votre projet si vous le souhaitez.

Comme moi, je sais que vous saurez voir dans cette initiative, enthousiasmante et stimulante, une opportunité pour chaque communauté éducative de partager ses réflexions, faire vivre ses propositions et développer une dynamique d'action collective au service de la réussite de tous les élèves. Aussi, j'espère votre engagement pour créer l'élan voulu dans chaque école ou établissement.

Breim

Pierre N'Gahane

